

Île-de-France â€“ Suez demande l'annulation de la dÃ©signation de Veolia

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
March 2024

Le groupe Suez a engagÃ© un nouveau recours contre la procÃ©dure d'appel d'offres lancÃ© par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDF), en charge d'approvisionner en eau potable un tiers des habitants de la rÃ©gion. Ce marchÃ© de 4,3 milliards d'euros sur 12 ans a Ã©tÃ© remportÃ© par Veolia au terme d'une procÃ©dure perturbÃ©e.

Le groupe Suez revient donc devant le tribunal administratif de Paris, oÃ¹ il avait contestÃ© les conditions de poursuite de l'appel d'offres, mais avait Ã©tÃ© dÃ©boutÃ©, le tribunal ayant estimÃ© que la dÃ©cision du SEDIF de poursuivre la procÃ©dure sans exclure le candidat Veolia n'Ã©tait "pas entachÃ©e d'erreur d'apprÃ©ciation". Un pourvoi en cassation de cette dÃ©cision devant le Conseil d'Ã‰tat s'est soldÃ© Ã©galement dÃ©but fÃ©vrier par un nouveau revers pour Suez. Cette procÃ©dure a nÃ©anmoins permis au candidat malheureux d'identifier d'autres irrÃ©gularitÃ©s portant sur des points nouveaux, a indiquÃ© Ã l'AFP une source proche du dossier, confirmant une information de L'InformÃ©. Un possible nouveau point de contestation serait notamment le niveau d'information des deux candidats lors du lancement de la procÃ©dure, selon la source proche. Le tribunal qui a examinÃ© le recours le 27 fÃ©vrier a mis sa dÃ©cision en dÃ©libÃ©rÃ©, sans prÃ©ciser de date.

Citoyens.com -Â Boursorama